

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 05 MAI 2017

L'an deux mil dix-sept et le vendredi 05 mai à 20 heures, le Conseil Municipal de SERGINES, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur André PITOU, Maire.

Présents : Tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de :

- Monsieur Philippe DACKO qui donne procuration à Monsieur Nagi AKKAOUI ;
- Monsieur Jean-Claude LEROY qui donne procuration à Madame Anne-Paule RALUY ;
- Madame Catherine GEEVERDING qui donne procuration à Monsieur André PITOU.

Madame Claudine LEMETAYER a été nommée secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte.

Monsieur le Maire demande au Conseil que soient ajoutés deux points à l'ordre du Jour :

- Appel à projets 2017 EFFILOGIS REGION BOURGOGNE FRANCHE-COMTE ;
- Devis COLAS.

Le Conseil accepte à l'unanimité que ces questions soient traitées.

ACCEPTATION DU PROCES-VERBAL DU 07 AVRIL 2017

Le conseil municipal procède au vote et approuve le procès-verbal du 07 avril 2017.

CONVENTION FINANCIERE COMPLÉMENTAIRE SDEY TRAVAUX AVENUE CHARLES DE GAULLE

Le Maire informe le conseil de la convention financière complémentaire aux travaux de dissimulation Avenue Général de Gaulle.

Elle concerne 2 postes :

- **La basse tension** : le surcoût pour la commune s'élèvera à 2 128.77 €. L'entreprise Eiffage qui va réaliser les travaux, a établi un devis supérieur à ce que Dominique MICHEL avait chiffré en raison du risque de rencontrer du terrain dur au moment de la réalisation des tranchées ce qui nécessiterait l'utilisation d'un brise-roche.
- **La fibre optique** : initialement Orange fournissait les fourreaux pour la fibre, ce qui n'est plus le cas actuellement par conséquent ils ont été devisés par Eiffage, le surcoût serait de 2 973.35€

Par contre, sur 2 autres postes, le coût à charge de la commune sera moindre :

- **L'éclairage public pur et led** : au moment de l'étude par Eiffage, ils se sont rendus compte qu'il était possible de réaliser un projet plus simple donc moins coûteux que celui initialement proposé par le service éclairage public. L'économie réalisée par la commune s'élèverait à 11 993.39 € (9 428.95 € pour l'EP pur et 2 564.44 € pour l'EP led)
- **Le réseau téléphonique** : Au cours de l'étude l'entreprise Eiffage a vu le projet avec Orange, et le devis correspondant a été revu à la baisse par rapport à notre estimatif. L'économie réalisée par la commune s'élèverait à 5 416.61 €

En conclusion, sur la globalité du projet, la commune économisera 12 307.88 €.

Le conseil donne son accord pour la signature de la convention.

CONVENTION SUPPLÉMENTAIRE SDEY TRAVAUX AVENUE CHARLES DE GAULLE

Le Maire rappelle au conseil que le tronçon prévu initialement dans le cadre des travaux de dissimulation des réseaux électriques et téléphoniques avenue Charles de Gaulle s'arrêtait à hauteur du chemin de la Croix Caillot et n'allait pas jusqu'au carrefour rue Hébert et rue de la Côte aux chiens.. Il est proposé d'intégrer la dissimulation des réseaux basse tension, d'éclairage public, et téléphoniques jusqu'à la gendarmerie ainsi que les fourreaux pour la fibre optique.

Le conseil accepte d'engager ces travaux supplémentaires pour un coût restant à charge pour la commune de 7 434.50€HT.

CONVENTION DISSIMULATION DES RESEAUX ORANGE AVENUE CHARLES DE GAULLE

Le conseil accepte la convention de dissimulation des réseaux aériens de télécommunications proposée par ORANGE pour un montant de travaux de 885.19€ HT.

DEVIS RETRAIT AMIANTE AU FOYER RURAL

Le conseil accepte le devis de la SARL TED pour procéder au désamiantage avant travaux de rénovation du foyer rural. Le montant de la dépense s'élève à 17 000€ HT.

DEVIS REMPLACEMENT SERVEUR ET INSTALLATION ONDULEUR SUR 3 POSTES :

Le serveur informatique à la mairie va être remplacé et les postes informatiques équipés d'un onduleur par la société AEM BUREAUTIQUE à Sens et ceci pour un coût de 1 848€ HT.

DEVIS DE BORNAGE TERRAINS COMMUNAUX DEPÔTS DE GRAVATS ET STADE DE FOOTBALL

Le conseil accepte le devis de la société AZIMUT CONSEILS pour le bornage de la parcelle YR n°20 avec les parcelles YR n°21 et 84 et ZT n°70,489, 490, 492 et 495 et le bornage de la parcelle YR n°31 avec les parcelles YR n°30, 32 et 40. Le montant de la dépense s'élève à 1 590€ HT.

ATTRIBUTION D'UN LOGEMENT 3 RUE DE L'HÔTEL DE VILLE

Le logement communal n°1 sis 3 rue de l'hôtel de ville est attribué à Mme Laure GEOFFROY à compter du 1^{er} juillet 2017.

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES ET LÉGISLATIVES 2017 : INDEMNITÉ FORFAITAIRE COMPLÉMENTAIRE POUR ÉLECTION LIÉE AUX HEURES DE DÉPOUILLEMENT POUR LE PERSONNEL SALARIÉ

Le conseil décide d'instaurer l'indemnité forfaitaire complémentaire pour élections au grade d'attaché territorial filière administrative afin de rémunérer la responsable du service dans le cadre des heures effectuées à l'occasion des scrutins électoraux.

PERSONNEL COMMUNAL : ENVELOPPE BUDGÉTAIRE POUR HEURES COMPLÉMENTAIRES ET SUPPLÉMENTAIRES

Le conseil vote une enveloppe budgétaire complémentaire de 50 heures afin de pouvoir rémunérer les heures supplémentaires et/ou complémentaires réalisées par le personnel communal en raison des nécessités de service et à la demande du Maire.

APPEL A PROJETS 2017 REGION BOURGOGNE FRANCHE COMTÉ POUR RÉNOVATION DE BÂTIMENT PUBLIC A BASSE CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Dans le cadre de son engagement à relever le défi du facteur 4 c'est-à-dire de la division par 4 des émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, la Région Bourgogne Franche-Comté a mis en place un appel à projets dénommé Effilogis. L'objectif est la performance énergétique dans les bâtiments publics existants.

Il vise à soutenir les opérations de rénovation dont le niveau de performance énergétique est à minima :

- BBC-Effinergie rénovation pour les opérations portées par des communes de moins de 5 000 habitants ou des EPCI de moins de 20.000 habitants ;

- Rénovation « Performance », supérieur à BBC-Effinergie (Créf- 60 %), pour tous les maîtres d'ouvrage publics.

Les projets soutenus devront faire preuve d'une attention particulière sur l'étanchéité à l'air et la ventilation des bâtiments, afin de s'assurer de la qualité de la mise en œuvre des travaux réalisés et du confort des usagers.

En collaboration avec le maître d'œuvre, le bureau d'étude HVR et son thermicien PIXAIR, la commune décide de poser candidature et de déposer dans un 1^{er} temps un dossier d'appel à projet phase ETUDES pour la rénovation du foyer rural.

La commune pourrait bénéficier d'une aide de 30% sur le montant des honoraires de maîtrise d'œuvre plafonnée à 30 000€.

Un 2^{ème} dossier pourra être déposé en fin d'année sur la phase TRAVAUX. L'aide serait alors de 20% du coût des travaux plafonnée à 50 000€ pour un niveau de performance énergétique en BBC RENOVATION et de 30% plafonnée à 100 000€ pour un niveau PERFORMANCE avec des bonus pour l'isolation extérieure en matériaux biosourcés ou pour la production d'énergies renouvelables..

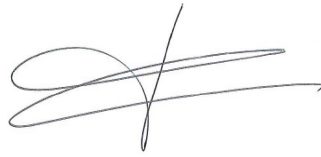
DEVIS COLAS POUR TRAVAUX RUE DE L'ARCHE ET DE LA COUÉE

Le conseil accepte le devis de l'entreprise COLAS pour la réalisation de travaux complémentaires à l'aménagement sécuritaire de la rue de la Couée. Il s'agit du renforcement de voirie du chemin communal. Le montant des travaux s'élève à 1 449,42€ HT.

✓ Prochaine réunion du conseil municipal le **vendredi 09 juin 2017 à 20h00.**

La séance est levée à 22h20

Le Maire,

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

André PITOU